

SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI LE 6 MARS 2023 À 20H00
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Offre d'emploi pour un journalier à temps partiel. **REPORTÉ**
6. Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de *MRC amie des enfants* (MAE).
7. Participation de la municipalité au Projet, *Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2023*.
8. Réorganisation municipale nominations.
9. Acceptation de la subvention du programme destination durable et action concertée du Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable (FAQDD) dans le cadre du volet 1 du projet (Parc Riverain) pour l'amélioration et la bonification du site où est située la rampe de mise à l'eau.
10. Installation de deux nouveaux luminaires dans la municipalité.
11. Immeubles patrimoniaux – Assurances – Appui Municipalité de la Présentation
12. Subvention demandée par la Coop du coin.
13. Commande d'affiches routières agricoles « Milieu agricole, soyez vigilant ».
14. Adjudication à l'entreprise MGEF pour la réfection de deux ponceaux dans la municipalité – projet CC19433.
15. Félicitations au comité de Hockey Bottines ainsi qu'au comité des Loisirs pour le succès du Tournoi des Canisses de février dernier.
16. Prêt de la grande salle à titre gracieux à la Fabrique de Saint-Adelphe.
17. Prêt de la grande salle à titre gracieux à Madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga.
18. Adoption projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux (2023-331). **REPORTÉ**
19. Demande au Ministère des Transports pour effectuer des travaux sur une partie de la route 352.
20. Période de questions.
21. Levée de l'assemblée.

Daniel Bacon, directeur général

6 mars 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le sixième jour de mars de l'an 2023, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présente madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire s monsieur Paul Labranche.

3 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H00.

2023-03-032 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2023-03-033 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, soit adopté tel que rédigé par le directeur général monsieur Daniel Bacon. **Adopté**

2023-03-034 Approbation des comptes

17617 ADMQ	2 346,74
17618 ADN Communication	75,05
17619 Alimentation B.G.	615,87
17620 Boutique Fleur de Lys enr.	100,00
17621 Capital Propane inc.	202,99
17622 Service Cité Propre inc.	3 724,42
17623 La coop Novago	328,68
17624 Réseau Biblio C.Q.L.M.	7 935,28
17625 Garage Serge Carpentier	504,48
17626 Daniel Durocher inc.	739,41
17627 Eurofins Environex	392,08
17628 Les Fleurons du Québec	999,13
17629 Fournitures de bureau Denis	250,53
17630 Sylvain Gagnon (revenu P.R.)	20,00
17631 Le Groupe A&A	145,44
17632 Virginie Guimond (revenu P.R.)	100,00
17633 Le groupe Harnois	1 863,99
17634 Lajoie CVAC	237,43
17635 Excavation L.E.D. inc. (déneigement bornes fontaines)	1 388,33
17636 Librairie Renaud-Bray inc.	235,81
17637 M.R.C. de Mékinac	3 999,42
17638 Oze publicité	1 133,89
17639 Pharmacie Christine Béland (équipement P.R.)	60,64
17640 Pierre Naud inc.	9,93
17641 Régie des incendies du Centre-Mékinac	28 525,20
17642 Jonathan Roberge (revenu P.R.)	20,00
17643 Xylem Canada Compagny	8 292,23
17644 Robert Boileau inc.	220,01
17645 Oze publicité	985,00
17646 COMBEQ	436,91
17647 Paul Labranche (représentations municipale)	38,88
17648 Telus	837,87
17649 Christian Trudel entretien bâtiment	200,00
17650 Suzanne Tessier (projet tricots)	560,31
17651 Annulé	0,00
17652 Lucie Durocher – entretien ménager	2 250,00
17653 MGEF (3 ^e versement déneigement)	47 139,75

17654 Paul Labranche (Frais déplacement rencontre et conférence)	47,12
Hydro	8040,53
Visa	<u>415,40</u>
Total frais fixes	152 860,04
17655 Entreprises AM (balai de porte)	36,79
17656 ADN Communication (alertes municipales)	73,36
17657 Alimentation BG (essence)	777,50
17658 Daniel Bacon (président d'élection)	1 551,00
17659 Anne Bannister (commission de révision)	59,85
17660 Nicole Boisvert (commission de révision)	59,85
17661 Brochot Industrie (affûter couteau zamboni)	103,48
17662 Capital Propane (bombonne)	41,28
17663 Service cité propre (cueillette et transport)	3 724,42
17664 Le code Ducharme (formulaire et bulletins élections)	1 863,17
17665 Coop Novago (chauffe-eau et chlore)	1 185,69
17666 DH électronique (câbles de charge)	68,96
17667 Gisèle Davidson (greffière élections)	205,20
17668 Danielle Délisle (greffière élections)	205,20
17669 Garage Serge Carpentier (produits d'hygiène)	258,05
17670 Daniel Durocher (réparer 3 luminaires)	281,81
17671 Électromega (frais mensuels)	91,98
17672 Environex (tests d'eau mensuel)	258,70
17673 Fournitures Denis (papeterie)	313,48
17674 Diane Francoeur (scrutatrice élections)	213,72
17675 Groupe A & A (photocopie du mois)	168,96
17676 Groupe Harnois (huile chauffage)	956,13
17677 JDS Multiservices (réparation réfrigérateur)	440,42
17678 Lajoie CVAC (réparation calorifère)	321,93
17679 Louise Langlais (greffière élections)	205,20
17680 Monique Langlais (scrutatrice élections)	213,72
17681 Excavation LED (déneigement bornes fontaines)	2 578,32
17682 Librairie Poirier (achat 4 livres)	111,09
17683 Librairie Renaud-Bray (achat 12 livres)	299,68
17684 MGEF (location de machinerie)	1 416,49
17685 Caroline Moreau (secrétaire d'élections)	1 163,25
17686 MRC Mékinac (service internet + honoraires ingénieur)	25 110,00
17687 Oze publicité (reflet)	467,49
17688 Pierre Naud (travaux locaux)	151,43
17689 Régie du bâtiment (élévateur vertical frais annuel)	94,42
17690 SAAQ (immatriculations véhicules municipaux)	1 029,00
17691 Signoplus (panneaux divers)	291,96
17692 SPA Mauricie (cotisation annuelle)	4 000,00
17693 Code Ducharme (enveloppes élections)	111,49
17694 Line Trudel (scrutatrice élections)	213,72

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de février 2023 au montant de **203 578.23\$** ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

- Commission de protection du territoire agricole du Québec : Décision concernant le Club Quad Mékinac (2011) inc ;
- Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Vérification du rapport annuel 2021 – Manquement au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ;
- Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : réception d'une subvention au montant de 4 580.28\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022 ;

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain ;
- Fédération Québécoise des Municipalités : Demandes budgétaires 2023 de la FQM ainsi que solutions pour aider les régions à faire face aux défis auxquels elles sont actuellement confrontées ;
- Fédération Québécoise des Municipalités : Date limite pour les projets financés par le programme TECQ et problématique des PFAS dans l'eau potable ;
- Fonds d'action Québécois pour le développement durable : Première rencontre / Mesure d'aide Destination et actions concertées dans les jours à venir ;
- MRC Mékinac Louis Filteau : Projet pilote pour hébergement de travailleurs agricoles temporaires ;
- MRC Mékinac Véronique Perron : Documentation – suite de la dernière formation – projet archives photos patrimoniales – MRC de Mékinac ;
- MRC Mékinac Véronique Perron : Documentation – suite de la dernière formation – projet archives photos patrimoniales – MRC de Mékinac : petite précision par rapport à l'emprunt des portables de la MRC ;
- MRC Mékinac Bernard Thompson : Pour information 811 Info-Social pour savoir où consulter ;
- MRC Mékinac Josée Beaudoin : Subvention pour station de lavage d'embarcations ;
- MRC Mékinac Julie Robillard : Ré-accréditation MRC Amie des enfants ;
- MRC Mékinac Julie Bordeleau : Remboursements des amendes ;
- MRC Mékinac Pascale Dion : Commande d'affiches routières agricoles « Milieu agricole, soyez vigilant » ;
- Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Réception de leurs états financiers pour l'année 2022 ;
- CIUSSS MCQ Stéphanie Abel-Houle : Campagne de recrutement pour les emplois d'été étudiants ;
- Table Régionale de l'Éducation de la Mauricie : Appui de la municipalité de Saint-Adelphe ;
- Hydro-Québec : Suivi des pannes de décembre 2022 et maîtrise de la végétation.
- Desjardins : Installation d'un défibrillateur dans toutes les aires des guichets automatiques de la Caisse de Mékinac-Des-Chenoux ;
- Sambba : Réception pour les panneaux interprétation Saint-Adelphe (ébauche) ;
- Environnement Mauricie Valéry Collin : Appel à projets pour les municipalités de la Mauricie pour le soutien des municipalités de la Mauricie en environnement ;
- Environnement Mauricie Anthony Levac : Invitation – forum interrégional sur la mobilité durable le 12 avril 2023 à Victoriaville ;
- Energycle : Notre premier forum portant sur l'économie circulaire en Mauricie ;
- UPA : Remerciement pour notre appui en lien avec nos représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;
- La Ruche : Rencontre projet génératrice Coop du Coin.
- Association forestière Vallée du Saint-Mauricie : Concours « Mets ta forêt en boîte » ;
- Confidentiel : Dépôt plainte pour chute (hockey bottines 2023-02-18) ;
- La Boîte interculturelle : Un appui qui contribuera à la pérennisation de nos actions ;
- Bernard Gaudichon : Message des résidents du Domaine Manictou, demande pour un bac grande capacité.
- Anne-Marie Charest : Demande de prêt de la grande salle pour des cours de yoga.

2023-03-035

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur Normand Cossette

Appuyé par monsieur Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

Adopté

2023-03-036

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Saint-Adelphe d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *MRC amie des enfants* (MAE) ;

DE CONFIRMER que monsieur le conseiller Normand Cossette soit le porteur du dossier *MAE pour la municipalité de Saint-Adelphe* et que monsieur le maire, Paul Labranche agisse à titre de substitut au besoin.

QUE monsieur Daniel Bacon ou madame Caroline Moreau ainsi que monsieur le maire, Paul Labranche soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin.

Adopté

2023-03-037

Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie, édition 2023

Que pour cette occasion, la municipalité procède à la plantation d'arbres.

Qu'une journée soit tenue pour la remise gratuite de 950 arbres feuillus, aux citoyens de Saint-Adelphe, soit:

400 érables à sucre, 100 bouleaux jaunes, 50 érables rouges, 150 chênes rouges, 50 noyers noirs, 100 chênes à gros fruits, 50 épinettes et 50 pins gris

Que la remise des plants se tiendra le vendredi 19 mai à compter de 18h30 jusqu'à 20h.

Que quatre bons d'achat au montant de 25 \$ chacun, seront tirés au hasard parmi les citoyen/ne/s et saisonniers de St-Adelphe qui viendront chercher des plants.

Que les bons d'achat seront échangeables dans un commerce reconnu dans la Municipalité de St-Adelphe.

Qu'un communiqué sera envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de la remise des plants.

Adopté

Monsieur le conseiller Denis Bordeleau déclare avoir un intérêt dans la prochaine résolution. Il s'est abstenu de participer aux discussions ainsi que lors de l'adoption de la résolution no 2023-03-038.

2023-03-038

Réorganisation municipale nominations

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bacon Directeur Général quittera ses fonctions le 30 mars 2023 pour départ à la retraite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une réorganisation des postes au sein de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT la résolution no 2022-03-53 nominant madame Caroline Moreau à titre de directrice Générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Adelphe nomme monsieur Daniel Bacon conseiller cadre à compter du 31 mars 2023 jusqu'au 15 juillet 2023 (période de transition).

Que Madame Caroline Moreau soit nommée Directrice Générale de la municipalité de Saint-Adelphe à partir du 31 mars 2023 et soit autorisée à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe.

Que la résolution municipale no 2022-03-53 soit abrogée et ce, effectif à partir du 31 mars 2023.

Que ces nominations n'affecteront pas les prévisions budgétaires 2023 étant déjà prévues, discutées et convenues lors de l'adoption du budget le 19 décembre 2022 (résolution no 2022-12-274) et ce, sans autres modifications monétaires aux protocoles d'ententes de chacun des employés.

Que les clauses normatives et salariales seront respectées tel que prévu selon les protocoles d'ententes en titre pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Résolution no 2022-01-009.

Que le maire monsieur Paul Labranche soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelphe tous les documents afférents à la réorganisation municipale ainsi que les ajustements effectifs le 31 mars des protocoles d'entente de madame Caroline Moreau et de monsieur Daniel Bacon.

Adopté

2023-03-039

Acceptation de la subvention du programme destination durable et action concertée du Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable (FAQDD) dans le cadre du volet 1 du projet (Parc Riverain) pour l'amélioration et la bonification du site où est située la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT que le site où se trouve la descente de bateau nécessite des travaux de revitalisation.

CONSIDÉRANT que ce terrain est le seul accès public à la rivière Batiscan et qu'il offre un potentiel de développement récréatif, communautaire et éducatifs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe accepte la subvention du programme destination durable et action concertée du Fonds D'Action Québécois pour le Développement Durable (FAQDD) au montant de 26 800\$ pour élaborer et planifier un projet de parc riverain.

Qu'un comité sera formé de : monsieur Roman Pokorski, madame Anne-Marie Denis, madame Christine Jugan, madame Marie-Pierre Morin et monsieur Normand Cossette.

Que monsieur Daniel Bacon ou madame Caroline Moreau ainsi que monsieur le maire Paul Labranche, soient autorisés à signer tous les documents se rapportant au projet FAQDD.

Adopté

2023-03-040

Immeubles patrimoniaux – Assurances – Appui Municipalité de la Présentation

CONSIDÉRANT la résolution no 10-01-23 de la municipalité de La Présentation qui demande un appui concernant les assurances des bâtiments patrimoniaux auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont l'obligation d'adopter un règlement visant minimalement la procédure d'autorisation pour la démolition des immeubles patrimoniaux selon les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans un but de préservation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT que les MRC doivent procéder à un inventaire des bâtiments construits avant 1940 et déterminer ceux représentant un intérêt patrimonial et que la MRC de Mékinac a adopté le sien en novembre 2022;

CONSIDÉRANT que des propriétaires ont constaté un impact majeur sur la couverture d'assurances de leur immeuble qui a été inscrit sur l'inventaire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cet impact économique causé par les assureurs, va à l'encontre des objectifs de protection du patrimoine bâti visé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

D'APPUYER la municipalité de La Présentation dans ses demandes relatives à la résolution numéro 10-01-23;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour que des solutions soient mises en place rapidement afin que les propriétaires de bâtiments présentant un intérêt patrimonial d'une MRC puissent obtenir une couverture d'assurances à des coûts raisonnables;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Mékinac.

Adopté

2023-03-041

Installation de deux nouveaux luminaires dans la municipalité

CONSIDÉRANT que l'installation de nouveaux luminaires est nécessaire soit au coin de la rue Antonio-Magnan et la rue Narcisse-Roberge ainsi que sur la rue du Moulin, sur le pont près du HPR municipal.

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà en inventaire les deux luminaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Adelphe procède à l'installation nécessaire de deux luminaires dans la municipalité aux deux endroits suivants :

À l'angle des rues Antonio-Magnan et la rue Narcisse-Roberge, ainsi que sur la rue du Moulin à proximité du numéro civique 40, sur le poteau numéro K9AGE.

Adopté

2023-03-042

Demande d'aide financière demandée par le COOP de solidarité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT l'article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui autorise une municipalité locale à accorder « une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) »;

CONSIDÉRANT que la COOP de solidarité de Saint-Adelphe a modifié ses statuts afin de prévoir expressément que « la coopérative n'attribuera aucune ristourne et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide déposée par la COOP;

CONSIDÉRANT que les conditions prévues à la loi sont rencontrées et qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la Municipalité qu'une aide financière soit versée à la COOP pour assurer, notamment, le maintien de l'exploitation de l'immeuble sis au 501, route 352, Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe accorde à la COOP de solidarité de Saint-Adelphe une aide financière au totale de 39 650 \$, ladite somme devant être versée pour l'année 2023 et selon les modalités suivantes :

- 1° Une première somme de 19 825 \$ payable dans les 30 jours de la prise d'effet de la présente résolution;
- 2° Une seconde somme de 19 825 \$ payable au plus tard mardi, le 5 septembre 2023.

QUE la Municipalité se réserve le droit, en tout temps, de mettre fin au versement de cette aide financière advenant la survenance de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° La cessation des activités de la COOP de solidarité de Saint-Adelphe ou un changement dans sa vocation;
- 2° La vente ou la cession de quelque droit réel que ce soit relativement à l'immeuble sis au 501, route 352, Municipalité de Saint-Adelphe;
- 3° Le défaut par la COOP de solidarité de Saint-Adelphe de maintenir en règle et en vigueur ses statuts corporatifs et son immatriculation au Registraire des entreprises du Québec;
- 4° La COOP de solidarité de Saint-Adelphe présente une proposition concordataire, fait l'objet d'une pétition de faillite ou devient généralement insolvable;
- 5° Les biens de la COOP de solidarité de Saint-Adelphe sont saisis.

QUE si l'un ou l'autre des cas mentionnés précédemment survient, la Municipalité peut, à sa discrétion :

- 1° Exiger par écrit que la COOP de solidarité de Saint-Adelphe mette fin au défaut dans un délai indiqué par la Municipalité; ou
- 2° Mette fin à l'aide financière, sans mise en demeure préalable, en transmettant un avis écrit à cet effet à la COOP de solidarité de Saint-Adelphe.

QUE si la COOP de solidarité de Saint-Adelphe est en défaut, la Municipalité peut, en plus des recours prévus précédemment :

- 1° Suspendre tout versement d'aide financière;
- 2° Réclamer le remboursement partiel ou intégral de l'aide financière déjà versée.

Adopté

2023-03-043

Commande d'affiches routières agricoles « Milieu agricole, soyez vigilant »

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac héberge un peu plus de 150 entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conscientiser les usagers de la route à l'importance de respecter les règles de circulation ou d'adopter des comportements sécuritaires et respectueux;

CONSIDÉRANT que des accidents de la route impliquant des usagers agricoles ont lieu chaque année sur notre réseau routier;

CONSIDÉRANT que le MTQ met à la disposition des municipalités des panneaux routiers et que celles-ci sont responsables de l'installation et d'assumer les coûts sur les routes municipales;

CONSIDÉRANT que ces panneaux peuvent également être installés sur le réseau routier du ministère à la demande d'une ou de plusieurs municipalités. Dans ce cas, elles doivent soumettre une demande à leur direction générale territoriale, qui en fera l'analyse. Si la demande est acceptée, le ministère assurera l'installation et assumera les coûts d'impression;

CONSIDÉRANT que le montant total à payer par municipalité pour deux affiches sur des routes municipales est d'environ 882,10 \$ en incluant les poteaux et d'environ 548,95 \$ sans les poteaux;

CONSIDÉRANT que la MRC pourra procéder à la commande des affiches routières pour chacune des municipalités sur les routes municipales et du ministère;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose présentement d'un budget de 3 000 \$ pour défrayer une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que la MRC devra procéder à une demande d'aide financière au fond FRR volet 2 pour combler le besoin de financement manquant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Adelphe procèdera à l'installation de deux affiches routières agricoles « Milieu agricole, soyez vigilant » sur le rang St-Joseph soit au départ et à la fin du rang.

Qu'une demande au ministère des Transports sera faite pour que ceux-ci défraient les coûts pour deux affiches sur le rang St-Émile.

Adopté

2023-03-044

Adjudication à l'entreprise MGEF pour la réfection de deux ponceaux dans la municipalité projet CC19433

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection de deux ponceaux soit sur la rue Principale ainsi que sur la route Bureau;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 27 février à 11h05;

CONSIDÉRANT que cinq entreprises ont déposé des soumissions dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT que la compagnie Marcel Guimond et Fils (MGEF) a été le plus bas soumissionnaire avec un montant de 215 014,34\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la firme Mesar a vérifié la conformité des soumissions déposées.

CONSIDÉRANT que suite à cette étude, Mesar recommande l'octroi du contrat à la compagnie Marcel Guimond et Fils (MGEF);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de réfection de ponceaux (projet CC19433) à la compagnie Marcel Guimond et Fils (MGEF) au montant de 215 014,34\$.

Adopté

2023-03-045

Félicitations au comité de Hockey Bottines ainsi qu'au comité des Loisirs pour le succès du Tournoi des Canisses de février dernier

CONSIDÉRANT l'immense travail élaboré par le Comité bénévole de Hockey Bottines ainsi que par le comité des Loisirs;

CONSIDÉRANT qu'après deux ans d'absence dû à la pandémie, l'événement qui était de retour en février dernier a connu un franc succès;

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, des fonds recueillis seront réinvestis dans différents projets au profit de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au comité organisateur du tournoi de Hockey Bottine, au comité des Loisirs ainsi qu'à tous les bénévoles qui se sont greffés aux deux comités pour l'immense succès remporté avec ce tournoi.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adelphe adresse des remerciements chaleureux pour tous les investissements qui ont été faits pour le mieux-être de notre milieu aux deux comités ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont impliquées lors du tournoi.

Adopté

2023-03-046

Prêt de la grande salle à titre gracieux à la Fabrique

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Adelphe organise un brunch dimanche, le 12 mars prochain ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux à la Fabrique de Saint-Adelphe pour le brunch qui se tiendra le 12 mars 2023.

Adopté

2023-03-047

Prêt de la grande salle à titre gracieux à Madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga

CONSIDÉRANT que Mme Anne-Marie Charest a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des classes de yoga à notre population;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de suivre ces classes dans leur propre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga qui se tiendront les lundis à compter du 20 mars pour une durée de 10 semaines.

Adopté

2023-03-048

Demande au Ministère des Transports pour effectuer des travaux sur une partie de la route 352

CONSIDÉRANT que l'entretien de la route 352 est à la charge du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que cette route devient de plus en plus problématique pour les automobilistes qui y circulent et que le risque de causer des bris aux voitures ainsi que des accidents sont grandement élevés et encore plus en période de dégel;

CONSIDÉRANT que cette artère est la principale qui relie Saint-Adelphe aux endroits suivants : CLSC de St-Tite, CIUSSS Mauricie Centre du Québec, Régie des Incendies du Centre de Mékinac, services ambulanciers, les différentes écoles (secondaire, collège etc.), le CPE de Saint-Adelphe, l'école alternative de Mékinac ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus qu'urgent d'adapter des correctifs majeurs sur une section de la route 352 tout particulièrement la section coin rang Saint-Émile sur le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que cette section de route n'a eu aucune réfection mineure ou majeure depuis plus de 15 ans.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des Transports de procéder à la réfection d'une section de la route 352 à Saint-Adelphe.

Adopté

2023-03-049

Levée de l'assemblée à 20h34

Il est proposé par madame la conseillère que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général
